

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2014

Convocation : 16 avril 2014
Affichage compte rendu : 25 avril 2014
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI
SECRÉTAIRE : N. KHOUATRA

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, JANNOT, D'ANIELLO ROSA, GASSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, ROUTABOUL, SOULIER, adjoints Mesdames KAHOUL, MRAD, TAIAR, STIENNE, BRACCO, THEVENET, FERNANDES RAMALHO, FAY, PERRIER, PALANDRE conseillères municipales, Messieurs SEMARI, BAZIN, VERDU, COMBAZ, ALLALI, MELLIES, RENOUARD, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux

ONT DONNE PROCURATION : M. GAGNEUR à M. SEMARI, Mme FORNENGO à Mme STIENNE, Mme BADIN à Mme BRACCO, M. HAOUES à Mme CHARNAY, M. BOUTY à Mme JANNOT

Présents : 28 Absent : 0 procurations : 5

Monsieur le maire fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2014.

Le compte-rendu est approuvé par 31 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE et M.PELOSATO).

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de la séance. Cette délibération concerne la composition de la commission technique paritaire.

N° 1

AJOUT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative à la composition de la commission technique paritaire.

N° 2

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - COMPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- Adopte les propositions du rapporteur.

N° 3

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **26 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. BOUDJELLABA) et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :**

- DONNE délégation à monsieur le maire pour les décisions figurant à la présente délibération.
- AUTORISE la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 4

FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DU NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT CES COMMISSIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE de la création de deux commissions permanentes (commission Développement Urbain et commission Population) et une commission des finances,
- FIXE à 16 le nombre de membres de chacune des commissions permanentes et à 11 le nombre de membre de la commission des finances.

N° 5

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE **DECLARE ELUS** :

Développement Urbain	Population	Commission des Finances
C, Charnay	N. Khouatra	M. Passi
B. Jannot	J.J. Routaboul	C. Charnay
J.F. Gagneur	Y. Kahoul	G. Thevenet
G. Thévenet	L. Soulier	Y. Kahoul
B. D'Aniello Rosa	S. Fornengo	P. Bouty
M. Benoui	H. Taïar	N. Khouatra
M. Allali	G. Verdu	B. Jannot
A. Gassa	V. Badin	A. Semari
A. Semari	D. Stienne	A. Mellies
S. Mrad	H. Haoues	M. Boudjellaba
H. Bazin	C. Bracco	A. Pelosato
R. Combaz	P. Bouty	
A. Mellies	M.J. Fay	
E. Fernandes-Ramalho	E. Fernandes-Ramalho	
M. Boudjellaba	L. Perrier	
M. Palandre	A. Pelosato	

N° 6

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE AU SCRUTIN SECRET, SONT DECLARES ELUS :

MEMBRES TITULAIRES

- A.GASSA,
- G. VERDU
- A. SEMARI
- H. BAZIN
- A.RENOUARD

MEMBRES SUPPLEANTS

- M. ALLALI
- J.F. GAGNEUR
- P. BOUTY
- J.J. ROUTABOUL
- A.MELLIES

N° 7

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE AU SCRUTIN SECRET, SONT DECLARES ELUS :

MEMBRES TITULAIRES

- A.GASSA,
- G. VERDU
- J.F. GAGNEUR
- H. BAZIN
- A.MELLIES

MEMBRES SUPPLEANTS

- A.SEMARI
- C.BRACCO
- J-J ROUTABOUL
- B.D'ANIELLO ROSA
- A.RENOUARD

N° 8

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DECIDE de fixer à 8 (huit) membres les représentants élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

N° 9

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE AU SCRUTIN SECRET, SONT DECLARES ELUS :

- C.CHARNAY
- G.VERDU
- H.TAIAR
- H.HAOUES
- M.ALLALI
- V.BADIN
- E.FERNANDES-RAMALHO
- A.MELLIES

N° 10

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DECIDE de fixer à 8 le nombre de représentants du conseil municipal et à 8 maximum le nombre de représentants des associations siégeant à la CCSPL.

N° 11

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE AU SCRUTIN SECRET, SONT DECLARES ELUS :

- G.VERDU
- H.BAZIN
- L.SOULIER
- A.GASSA
- D.STIENNE
- P.BOUTY
- A.MELLIES
- E.FERNANDES-RAMALHO

N° 12

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GIVORS, LOIRE, ECHALAS POUR LE COLLÈGE DE BANS (SIGLE)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SIGLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.ROUTABOUL et M.HAOUES (titulaires), et M.SEMARI et M.KHOUATRA (suppléants) pour le représenter la commune de Givors au SIGLE.

N° 13

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU GIER RHODANIEN (SIGR)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SIGR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme D'ANIELLO ROSA (titulaire) et M.GAGNEUR (suppléant) pour représenter la commune de Givors au SIGR.

N° 14

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SITIV.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.COMBAZ et Mme CHARNAY (titulaires), M.KHOUATRA et Mme GASSA (suppléants) pour représenter la commune de Givors au SITIV.

N° 15

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LES VACANCES ET LES LOISIRS (SIVAL)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SIVAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M. GAGNEUR et Mme STIENNE (titulaires), Mme THEVENET et Mme TAIAR (suppléants) pour représenter la commune de Givors au SIVAL.

N° 16

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DE MISE EN
VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SMAGGA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme D'ANIELLO ROSA et M.GAGNEUR (titulaires), M.COMBAZ et Mme GASSA (suppléants) pour représenter la commune de Givors au SMAGGA.

N° 17

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT RHODANIEN
DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SRDC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.SEMARI (titulaire) et M.KHOUATRA (suppléant) pour représenter la commune de Givors au SRDC.

N° 18

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE (SYDER)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du SYDER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme CHARNAY, M.SEMARI, M.COMBAZ et M.BAZIN (titulaires), Mme D'ANIELLO ROSA (suppléante) pour représenter la commune de Givors au SYDER.

N° 19

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CENTRE SOCIAL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du Centre Social.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme CHARNAY, Mme BRACCO (titulaires), Mme BADIN (suppléante) pour représenter la commune de Givors au Centre Social.

N° 20

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL LOCAL DE
SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du CLSPD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.SOULIER pour représenter la commune de Givors au CLSPD.

N° 21

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL LOCAL DE
SANTE MENTALE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du CLSM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme CHARNAY, Mme TAIAR et Mme BRACCO pour représenter la commune de Givors au CLSM.

N° 22

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE
ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY)

- **DESIGNE** les représentants suivants :

ECOLES ELEMENTAIRES :

JEAN JAURESMme CHARNAY
LIAUTHAUDM.KHOUATRA
JOLIOT CURIEMme TAIAR
PAUL LANGEVINMme GASSA
ROMAIN ROLLAND.....Mme D'ANIELLO ROSA

LOUISE MICHELM.ALLALI
JACQUES DUCLOSM.COMBAZ
GABRIEL PERI.....M.SEMARI

ECOLEES MATERNELLES :

EDOUARD HERRIOT M. ROUTABOUL
PRESQU'ILE M. SOULIER
FREYDIERE Mme BRACCO
PAUL LANGEVIN M.STIENNE
H. WALLON..... M. VERDU
J. CURIE..... Mme KAHOUL
R. ROLLAND M.BENOUI
L. MICHEL M. ALLALI
J. DUCLOS..... Mme BADIN
E. TRIOLET M.HAOUES

COLLEGES :

LUCIE AUBRAC :Mme BADIN
.....M.KHOUATRA

DE BANS :M.SEMARI
.....M.KHOUATRA
.....M.HAOUES

LYCEES :

PABLO PICASSO :M.KHOUATRA
.....M.GAGNEUR
.....M.BOUTY
ARAGON :M.KHOUATRA
.....Mme MRAD
.....Mme KAHOUL
D. CASANOVA:M.KHOUATRA
.....Mme MRAD
.....M.BOUTY

N° 23

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A UNI EST

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants à UNI-EST.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.PASSi (titulaire), Mme BADIN (suppléante) et Mme BADIN (comité local) pour représenter la commune de Givors à UNI-EST.

N° 24

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants du FAJ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme CHARNAY (titulaire) et M.HAOUES (suppléant) pour représenter la commune de Givors au FAJ.

N° 25

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MIFIVA

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants de la MIFIVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.KHOUATRA, Mme BADIN, M.BENOUI, Mme MRAD, Mme CHARNAY, (titulaires) et Mme KAHOUL, Mme JANNOT, M.ALLALI, M.HAOUES et M.BOUTY (suppléants) pour représenter la commune de Givors à la MIFIVA.

N° 26

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation du représentant à la commission de suivi des sites.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme D'ANIELLO ROSA pour représenter la commune de Givors à la commission de suivi des sites.

N° 27

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES PUBLICS (MESP)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants à la MESP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE M.PASSI, Mme CHARNAY, Mme BADIN, M.BENOUI, Mme MRAD, M.KHOUATRA, M.HAOUES (titulaires) et Mme JANNOT, M.ALLALI, M.BOUTY, Mme BRACCO, Mme FORNENGO, M.VERDU, M.ROUTABOUL (suppléants) pour représenter la commune de Givors à la MESP.

N° 28

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme TAIAR et Mme THEVENET pour représenter la commune de Givors.

N° 29

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants à la MJC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- DESIGNE Mme STIENNE, M.HAOUES, Mme BRACCO pour représenter la commune de Givors à la MJC.

N° 30

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INSTITUT EDUCATIF THERAPEUTIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA CRISTALLERIE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- **DESIGNE** Mme KAHOUL (titulaire) et M.BAZIN, Mme TAIAR pour représenter la commune de Givors.

N° 31

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'INITIATIVE LOCAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation du représentant au FIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- **DESIGNE** Mme CHARNAY pour représenter la commune de Givors au FIL.

N° 32

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SEM GIVORS DEVELOPPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE, DONNE CONNAISSANCE DES RESULTATS SUIVANTS :

- **DESIGNE** M. Passi, pour assurer la représentation de la ville de Givors au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de Givors Développement et Mme Charnay, M.Bazin, M. Benoui, Mme Mrad, M.Semari et Mme Jannot en qualité de représentants du conseil municipal au conseil d'administration de Givors Développement.
- **AUTORISE** ces représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le conseil d'administration.

N° 33

REPRESENTATION DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE COMPETENTE POUR ELIRE TROIS MEMBRES TITULAIRES ET TROIS MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- **DONNE** pouvoir à monsieur BAZIN pour représenter la commune à l'assemblée spéciale compétente pour élire trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil d'administration de l'EPORA.
- **DESIGNE** M. BAZIN en qualité de candidat(e) titulaire représentant des autres établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 1° de l'article 7 du décret du 14 octobre 1998 modifié.

N° 34

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.BOUDJELLABA, Mme PERRIER M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- **ADOpte** la liste des contribuables proposée.

N° 35

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux interventions de plusieurs conseillers municipaux, il est décidé, sur proposition de monsieur le maire, de supprimer toute notion de durée maximale de temps de parole au sein l'article 19 « débats ordinaires ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Mme PALANDRE, M.PELOSATO) et 4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal.

N° 36

INDEMNITES DE FONCTION ET FRAIS DE REPRESENTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **25 VOIX POUR** et **8 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.BOUDJELLABA, Mme PERRIER M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- FIXE l'indemnité d'exercice effectif des fonctions de maire à 65 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- FIXE les indemnités de fonction des adjoints au maire, à 27,5 % du montant de l'indice brut 1015.
- DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonctions du maire et des adjoints la majoration de 15 % prévue à l'article L 2123-22 du CGCT.
- DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 6 avril 2014 pour l'indemnité de fonction du maire et des adjoints,
- FIXE l'attribution d'une indemnité, pour le mandat 2014-2020, pour les frais de représentation au maire équivalente à 6,41 % du montant total des indemnités de fonction du maire et des adjoints.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal, au chapitre 65.

N° 37

FRAIS DE MISSION DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **25 VOIX POUR** et **8 ABSTENTIONS** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.BOUDJELLABA, Mme PERRIER M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- APPROUVE la prise en charge par la commune de Givors des frais de séjour, des frais de transport et le cas échéant, les frais d'inscription du maire et des élus municipaux dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal,
- DECIDE que les frais d'inscriptions aux congrès, colloques ou salons relevant de l'article L2123-18-1 du CGCT seront directement pris en charge par la commune,
- APPROUVE le remboursement des dépenses engagées par les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction selon les conditions indiquées ci-dessus, conformément à l'article L.2123-18-2 du CGCT,
- DECIDE que les dispositions de cette délibération s'applique pendant toute la durée du mandat 2014-2020,
- DIT que les crédits budgétaires relatifs à cette dépense sont prévus à l'article 6532 du budget communal.

N° 38

CONVENTION DE MISSION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENTRE LA SEM GIVORS DEVELOPPEMENT ET LA VILLE DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **25 VOIX POUR** et **8 VOIX CONTRE** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.BOUDJELLABA, Mme PERRIER M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- VALIDE le principe de passation de la convention de mission en matière de développement économique entre la ville et la SEM,
- AUTORISE monsieur le maire à la signer, ainsi que tous les documents afférents.

N° 39

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS SOCIAUX RUE YVES FARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **19 VOIX POUR**, **6 VOIX CONTRE** (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY), **2 ABSTENTIONS** (M.BOUDJELLABA, Mme PERRIER) et **6 REFUS DE VOTE** (Mme JANNOT, Mme BRACCO, M.SEMARI, Mme BADIN par procuration, M.BOUTY par procuration, M.GAGNEUR par procuration) :

- DECIDE d'acquitter la somme de 79 614,50 euros au titre de la participation communale pour la construction de 33 logements sociaux rue Yves Farge par l'OPAC du Rhône dans le cadre de la convention ANRU.

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014 sur la ligne budgétaire 8246 20422.

N° 40

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE ARMENIENNE DE GIVORS/CHASSE SUR RHONE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **29 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):**

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à la communauté arménienne de Givors/Chasse sur Rhône.
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget selon les modalités suivantes :

* du 65/025/6574 subvention exceptionnelle - 500 euros,

* au 65/520/6574 subvention communauté arménienne Givors/Chasse sur Rhône + 500 euros.

N° 41

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE CHASSE DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE:

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros à la société de chasse de Givors.
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget selon les modalités suivantes:

* du 65/025/6574 subvention exceptionnelle - 500 euros,

* au 65/400/6574 subvention société de chasse de Givors + 500 euros.

N° 42

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOG BASKET DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **28 VOIX POUR**, **4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme PERRIER) :**

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros au SOG basket de Givors.
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget selon les modalités suivantes :

* du 65/025/6574 subvention exceptionnelle : - 1000 euros

* au 65/400/6574 subvention SOG basket de Givors : + 1000 euros.

N° 43

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX UNIONS LOCALES DES SYNDICATS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **27 VOIX POUR**, **2 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO)**, **4 VOIX CONTRE (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):**

- APPROUVE le versement d'une subvention aux 3 Unions Locales selon les montants proposés,
- DIT que la dépense afférente est imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget 2014.

N° 44

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FOIRE D'ETE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR **29 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):**

- AUTORISE l'organisation de la foire d'été dans les conditions énoncées,
- APPROUVE les conditions tarifaires liées à l'occupation du domaine public afférentes à cette manifestation.

N° 45

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY) :

- APPROUVE la constitution du groupement de commandes défini précédemment,
- DESIGNER parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville de Givors M.VERDU comme membre titulaire et M. BAZIN comme membre suppléant,
- DESIGNER parmi les membres du conseil municipal Mme D'ANIELLO ROSA comme membre titulaire et M.SOULIER comme membre suppléant,
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention correspondante avec le C.C.A.S. de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

N° 46

**CONVENTION D'OFFRE DE SERVICE DU DISPOSITIF BRIGADES VERTES
AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE - 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):

- AUTORISE le maire à signer la convention avec le Département du Rhône
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

N° 47

CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO), 4 VOIX CONTRE (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):

- DECIDE la création d'un emploi d'avenir pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable 2 fois, à temps complet, rémunéré au SMIC dans le service « direction accueil-plateforme ».
- AUTORISE monsieur le maire à recruter un jeune éligible au dispositif emploi d'avenir et à signer les documents afférents et leurs éventuels avenants.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP de l'année 2014.

N° 48

EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO), 4 VOIX CONTRE (M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):

- APPROUVE la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents non titulaires dans le cadre des accroissements temporaires d'activités pour l'année 2014,
- INSCRIT au budget de l'année 2014 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 correspondant, comptes de résultats 64 - 64131 (rémunérations du personnel non titulaire).

N° 49

TABLEAU DES EFFECTIFS-MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PALANDRE, M.PELOSATO, M.MELLIES, M.RENOUARD, Mme FERNANDES-RAMALHO, Mme FAY):s

- DECIDE les transformations et suppressions des 4 postes sus-visés.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP de l'année 2014.

N° 50

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

N° 51

**70^{EME} ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES :
LA LUTTE CONTINUE POUR L'EGALITE DES DROITS ET UN VERITABLE CHANGEMENT**